



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

Date de convocation et de publication : 30 Janvier 2026

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Maire, est ouverte à 19h00.

Sont présents :

M. François BAROIN/ Maire

M. Mmes BAROIN, BAUDOUX, BRET, DENIS, GARIGLIO, GUILLAUMET, HONORE, LE CORRE, LEMELLE, LEYMBERGER, SEBEYRAN, SERRA, SOMSOIS, THOMAS/ Adjoints.

M. Mmes ARBONA, AZZAB, BEURY, BLANCHON, BOUDADI, CHEVALIER, CROSTA, DEHARBE, DOBRAJE, DUPATY, DUPRE, FAGEOT, FRAT, HUPFER-CHARPENTIER, JAY, KOCH, LEQUIEN, MANDELLI, MANIERI-BIGORGNE, MARASSE, MOREAU, OUADAH, PORTIER-GUENIN, RICHARD, ROYER, VIARDIN, ZAJAC/ Conseillers municipaux.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. BECARD à M. MANDELLI ; M. BOISSEAU à M. DENIS ; M. GONCALVES à M. BAUDOUX ; Mme HELIOT-COURONNE à Mme LE CORRE ; Mme LEMELAND à M. SEBEYRAN ; M. RANC à M. ARBONA.

Etant considérée comme « Elue potentiellement intéressée », est sortie et n'a pas pris part au vote : Mme BAZIN-MALGRAS

Le Conseil municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Casimir JAY.

DELIBERATION N°05	APPROBATION DE DEMANDES DE FINANCEMENT ET DE PLANS DE FINANCEMENT
RAPPORTEUR	Mme GARIGLIO

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
42	Amendement : 44	44		4	
	Rapport amendé : 47	47		1	

L'amendement proposé est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour, 4 Abstention).

Le rapport ainsi amendé est approuvé, dans son ensemble, à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour, 1 Abstention).

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

APPROBATION DE DEMANDES DE FINANCEMENT ET DE PLANS DE FINANCEMENT

AMENDEMENT PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé :

Le projet de rapport de délibération transmis aux Conseillers municipaux avec la convocation à la séance du Conseil municipal du 13 février 2026 a généré une demande d'amendement.

C'est pourquoi, en vertu de l'article 4-1 du Règlement intérieur du Conseil municipal, Madame Elisabeth GARIGLIO présente un amendement au projet de délibération n° 5.

Cet amendement vise à modifier les montants HT des travaux permettant de calculer la base éligible des demandes de financements, ainsi que le calcul définitif de demande de subvention concernant le point 1. b) relatif à la rénovation de la toiture zinc du Marché des Halles, et le point 4. concernant les demandes de financements sur Fonds de Modernisation des Etablissement d'accueil du jeune enfant de la CNAF.

Décision :

Il vous est proposé :

- 1. De modifier les montants suivants du point 1. b) pour la rénovation de la toiture zinc du marché des Halles :**
 - Le montant HT passant de 885 150 € à 894 958 € ;
 - Le montant global de la subvention passant de 177 030 € à 178 992 € ;
 - Le montant de la charge nette passant de 849 744 € à 894 958 €.
- 2. De modifier les montants du point 4. concernant les demandes de financements sur Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant de la CNAF en raison d'une actualisation des dépenses éligibles envoyée tardivement par la CNAF de la manière suivante :**
 - Le montant global de la subvention passant de 66 520 € à 60 060 € ;
 - Le montant de la base éligible HT passant de 49 920 € à 45 900 € ;
 - Le montant du reste à charge global pour la Ville passant de 25 500 € à 28 720 €.
 - Le plan de financement global doit être modifié des éléments précédemment présentés et se décompose désormais comme suit :

OBJET	Base éligible présumée HT	% participation sur base éligible présumée	Participation attendue de la CAF	Participation attendue des autres financeurs	Charge résiduelle Ville de Troyes (HT)
MPE Camusat	29 170,00 €	80%	23 340,00 €	- €	5 830,00 €
MPE des Marots					
MPE Reine Blanche					
MPE Sénardes					
Logiciel de gestion	45 900,00 €	80%	36 720,00 €	- €	22 890,00 €
TOTAL H.T.			60 060,00 €	- €	28 720,00 €
			88 780,00 €		

En conséquence, il vous est proposé d'adopter l'amendement au projet de délibération n°5 inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 13 février 2026, en prenant en compte les modifications ci-dessus apportées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

APPROBATION DE DEMANDES DE FINANCEMENT ET DE PLANS DE FINANCEMENT

Exposé :

NOUVELLES DEMANDES DE FINANCEMENTS ET PLANS DE FINANCEMENT

1. Demandes de financement dans le cadre de l'appel à projets Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 de l'Etat

Dans le cadre de l'appel à projets commun DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) /DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de l'Etat, pour l'année 2026, la collectivité souhaite proposer deux nouveaux projets qui vous sont présentés ci-après.

a) Mise en conformité de la cuisine centrale municipale

La cuisine centrale Charles Thibault assure la production de l'ensemble des repas des restaurants scolaires (maternelles et élémentaires), des crèches (ou Maisons Petite Enfance) et des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes. Elle accueille également les enfants des écoles Blossières et Millard/Kléber pour la restauration.

Elle est mise à disposition du titulaire du marché de restauration collective de la Ville de Troyes (actuellement l'établissement SODEXO). Celui-ci est autorisé à réaliser 3 500 repas /jour dans un bâtiment datant de 1978.

Avec le temps, les locaux laissant apparaître des signes d'usures, la collectivité a diligenté un diagnostic de la cuisine centrale conduisant à des propositions de mise en conformité de l'établissement afin de répondre aux exigences spécifiques et réglementations du secteur de la restauration collective.

La veille et le suivi du bâtiment par la Direction du Patrimoine bâti, en plus du diagnostic demandé, ont permis de projeter un plan de mise en conformité et de modernisation de la cuisine centrale municipale. Ainsi, ces dernières années, la Ville de Troyes a engagé des travaux de mise en conformité, avec notamment un programme conséquent sur 3 ans depuis 2025.

Le programme des travaux sur 2026 et 2027 portent sur les actions suivantes :

- Terminer le changement des portes de circulations en bois afin de rendre l'ensemble de la cuisine centrale lessivable ;
- Réaliser l'isolation et l'étanchéité des chambres froides ;
- Remplacer le système d'extraction d'air, les hottes aspirantes, et mettre en place une ventilation mécanique de la cuisine ;
- Réaliser l'extension par fusion de 2 chambres froides en annexant un espace de couloir.

Les travaux du programme 2026 sont prêts à être commandés et ceux de 2027 sont en phase d'étude. **L'estimation prévisionnelle globale de cette programmation de travaux, ingénierie comprise, est de 408 830 € HT, soit 490 600 € TTC. L'Etat est sollicité au titre de la DSIL 2026 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 20% de ce montant HT de dépenses, soit une subvention estimée à 81 766 €, avec une charge nette TTC estimée à 408 834 €.**

b) Rénovation de la toiture zinc du Marché des Halles

Le Marché des Halles, de style architectural « Baltard » situé au cœur du centre-ville, abrite des commerces de bouche de proximité et est devenu un lieu incontournable des Troyens et des touristes.

En 2017, cette halle a bénéficié de la rénovation d'une partie de ses extérieurs (restauration des façades extérieures, chéneaux et verrières), et de sa mise en lumière, renforçant sa mise en valeur et son attractivité tant commerciale que touristique.

Il convient de continuer son amélioration, en particulier sa toiture, qui depuis plusieurs années engendre des fuites récurrentes.

Ainsi, la Ville a mandaté en mai 2021 l'entreprise GLAIS (spécialiste en Monuments Historiques) afin de réaliser un diagnostic précis sur l'état de la toiture. Cette dernière a conclu que l'ensemble des tables zincs glisse vers les chéneaux, créant des discontinuités dans la couverture. Les réparations ponctuelles ne sont plus suffisantes, **une rénovation complète doit être planifiée.**

Aujourd'hui, la rénovation devient donc indispensable et implique le remplacement complet du zinc et la réparation ponctuelle du voligeage.

Actuellement, **ces travaux** sont en phase de préparation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et **sont estimés à 885 150 € HT, soit 1 073 950 € TTC. L'Etat est sollicité au titre de la DSIL 2026 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 20% de ce montant HT de dépenses, soit une subvention estimée à 177 030 €, avec une charge nette TTC estimée à 849 744 €.**

2. Fonctionnement 2026 – Demandes de financements dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Troyenne

Le Contrat de Ville de l'Agglomération Troyenne institué par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine et signé le 29 mars 2024 est, pour la période 2024-2030, le cadre contractuel de la mise en œuvre du projet de développement social en faveur des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires par la Politique de la Ville.

Pour mémoire, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Troyes, définis par l'Etat, sont au nombre de sept, à savoir : **Gare, Bords de Seine, Beau Toquat, Chartreux, Jules Guesde, Sénardes et Point du Jour.**

Troyes Champagne Métropole (TCM) et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) sont les principaux partenaires financiers de ce Contrat de Ville mais peuvent, selon les projets, être accompagnés, entre-autre, par la Direction Régionale aux Affaires Culturelles de Champagne Ardenne (DRAC), ou la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube (CAF).

Un financement de l'Etat est donc sollicité dans le cadre de l'appel à projets 2026 pour un **montant global qui s'élève à 72 000 €** afin d'accompagner la mise en place de six projets portés par différents services de la Ville de Troyes.

Cette demande de financement se décompose comme suit :

Services / Directions Ville de Troyes	Projets/Actions	BUDGET	Total demande 2026 Contrat de Ville	Autres Financeurs	Charge résiduelle théorique
Animation de la Vie Sociale	Accompagnement à la scolarité des collégiens et lycéens	55 430,00 €	9 500,00 €	30 130,00 €	15 800,00 €
	Navettes vers le lac	39 700,00 €	12 000,00 €	15 880,00 €	11 820,00 €
	Activités à destination des adolescents 12/17 ans et des familles	18 180,00 €	9 000,00 €	- €	9 180,00 €
	SOUS TOTAL	113 310,00 €	30 500,00 €	46 010,00 €	36 800,00 €
Enseignement et CME	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Petits' App	38 920,00 €	15 000,00 €	17 850,00 €	6 070,00 €
	SOUS TOTAL	38 920,00 €	15 000,00 €	17 850,00 €	6 070,00 €
Relations avec les Habitants	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et Cohésion Sociale	201 820,00 €	25 000,00 €	- €	176 820,00 €
	SOUS TOTAL	201 820,00 €	25 000,00 €	- €	176 820,00 €
Culture - Labels et Patrimoine	Chorale en Quartier	9 057,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	4 557,00 €
	SOUS TOTAL	9 057,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	4 557,00 €
	TOTAUX	363 107,00 €	72 000,00 €	66 860,00 €	224 247,00 €

3. Fonctionnement 2026 : Demandes de financements sur Fonds Publics et Territoires de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

La CNAF a lancé l'appel à projets 2026 au titre du « Fonds Publics et Territoires » (FPT) qui couvre les domaines suivants :

- Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun ;
- Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant ;
- Engagement et participation des enfants et des jeunes.

La Ville de Troyes souhaite répondre à cet appel à projet sur le volet handicap, au sein des Accueils de Loisirs (AL) et des Maisons Petite Enfance (MPE) (le taux de prise en charge étant au maximum de 80% pour une première demande). Pour la partie MPE, il est prévu l'intervention d'une auxiliaire de puériculture afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures. Pour les AL, l'action sera renforcée par le recours à des vacataires destinés à accompagner les enfants présentant des besoins spécifiques.

Concernant 2026, la CNAF est sollicitée pour un montant global de 107 380 € se détaillant comme suit :

Services portant l'action	Budget	% sollicité participation CAF-FPT *	Participation attendue de la CAF-FPT *	Autres participations attendues de la CAF	Charge résiduelle théorique Ville
Maisons Petite Enfance	38 000,00 €	80%	30 400,00 €	- €	8 000,00 €
Accueils de loisirs	124 930,00 €	62%	76 980,00 €	23 160,00 €	24 790,00 €
TOTAL	162 930,00 €		107 380,00 €	23 160,00 €	32 790,00 €

* Fonds Publics et Territoires

4. Investissements 2026 : Demandes de financements sur Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

Ce fonds, mis en place depuis le 1^{er} janvier 2019, est une aide à l'investissement visant à accompagner les structures qui souhaitent **rénover et améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants**.

La CNAF apporte son soutien aux établissements d'accueil collectifs, aux établissements à gestion parentale, les services d'accueil familiaux et les micro-crèches. Cette aide concerne uniquement les dépenses d'amélioration des conditions de travail des professionnels et de modernisation ou de rénovation indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, notamment du fait du vieillissement constaté du parc de crèches existant.

Concernant 2026, la CNAF est sollicitée pour un montant de 66 520 € portant sur les Maisons Petite Enfance (MPE) et se détaillant comme suit :

- **Pour 4 MPE** : il est prévu l'installation de la climatisation fixe sur les structures concernées afin d'assurer de pouvoir maintenir une température en dessous de 26° en période estivale dans des parties de certains établissements le nécessitant (**coût total estimé de l'opération globale à 29 170 € HT, soit 35 000 € TTC**).
- **Pour l'ensemble des MPE** : il est envisagé le remplacement du logiciel de gestion des établissements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, avec un système automatisé d'enregistrement des présences pour un coût total éligible estimé à 49 920 € HT (pour la partie concernée par le FME, soit la Petite Enfance seulement), **sur un investissement global de 59 610 € HT estimés (hors formations et maintenance) pour l'ensemble du progiciel**.

L'ensemble de ces opérations laisse une charge résiduelle estimée pour la Ville sur le HT de 25 500 € suivant la présentation du plan de financement suivant :

OBJET	Base éligible présumée HT	% participation sur base éligible présumée	Participation attendue de la CAF	Participation attendue des autres financeurs	Charge résiduelle Ville de Troyes (HT)
MPE Camusat	29 170,00 €	80%	23 340,00 €	- €	5 830,00 €
MPE des Marots					
MPE Reine Blanche					
MPE Sénardes					
Logiciel de gestion	49 920,00 €	80%	39 940,00 €	- €	19 670,00 €
TOTAL H.T.			63 280,00 €	- €	25 500,00 €
			88 780,00 €		

5. Investissements 2026 : Demandes de financements sur les fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube (CAFA)

Dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube (CAFA) est un partenaire majeur, en particulier financier, au travers des prestations de service versées à nos structures Petite Enfance, aux Accueils de Loisirs fonctionnant en temps extrascolaires ou en temps périscolaire, aux Espaces Intergénérationnels, et au Foyer Jeunes Travailleurs.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la CAFA peut accompagner, sur ses fonds propres, les projets d'investissement et d'équipement des collectivités dans les domaines précités. Le taux de prise en charge est de 40% pour les actions relevant de l'accueil petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

Ainsi pour 2026, la CAFA est sollicitée pour un montant global de 88 900 € concernant deux demandes relatives à des bâtiments situés en Quartiers Prioritaires de la Ville :

- **La Maison de quartier Porte Saint-Jacques** au Point du Jour (mutualisée à 17% pour la partie Accueil de Loisirs et 33% pour la partie Espace Intergénérationnel, concernée par la présente demande de financement) : il est prévu le remplacement du système de traitement de l'air, de climatisation et le remplacement de la toiture (**coût total estimé de l'opération globale à 350 000 € HT, soit 420 000 € TTC**, ce coût étant proraté aux seuls usages de l'Accueil de Loisirs et de l'Espace Intergénérationnel pour définir la base éligible présumée de la CAF) ;
- **Le centre René Peltier** aux Chartreux (mutualisé à 50% pour la partie Accueil de Loisirs et 50% pour la partie Espace Intergénérationnel) : il est envisagé le remplacement des clôtures pour la sécurisation de l'établissement et le remplacement de deux portes d'entrée avec un contrôle d'accès au bâtiment (**coût total estimé de l'opération globale à 72 260 € HT, soit 86 700 € TTC**).

L'ensemble de ces opérations laisse une charge résiduelle estimée pour la Ville sur le HT de 333 360 € suivant la présentation du plan de financement suivant :

OBJET	Base éligible présumée HT	% participation sur base éligible présumée	Participation attendue de la CAF	Participation attendue des autres financeurs	Charge résiduelle Ville de Troyes (HT)
Maison de Quartier Porte Saint-Jacques	175 000,00 €	40% Plafonnés	60 000,00 €	- €	290 000,00 €
Centre René Peltier	72 260,00 €	40%	28 900,00 €	- €	43 360,00 €
TOTAL H.T.			88 900,00 €	- €	333 360,00 €
			422 260,00 €		

Décision :

Il vous est proposé :

- d'approuver les nouvelles demandes de financement et les plans de financement proposés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les financeurs précédemment cités, ainsi que tout autre financeur nécessaire au montage financier des opérations présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces financements.